

L'argent au cœur de deux votations populaires

Autor(en): **Müller, Jürg**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **45 (2018)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-911662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'argent au cœur de deux votations populaires

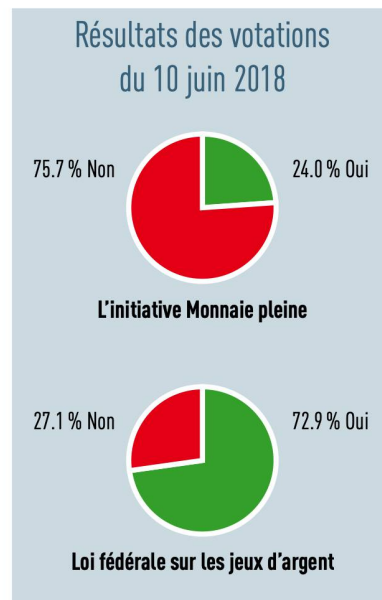
Non à la votation sur la monnaie pleine, oui à celle sur les jeux d'argent: les Suisses ont refusé que seule la Banque nationale soit autorisée à créer de la monnaie, mais ont approuvé la nouvelle loi sur les jeux d'argent.

JÜRIG MÜLLER

Extrêmement intéressants et passionnés, les débats dans tout le pays et dans les médias se sont aussi révélés complexes. Ils ont permis à plus d'un de mieux comprendre comment fonctionne notre système monétaire. Néanmoins, les réflexions économique-financières et de politique monétaire n'ont pas convaincu la majorité de passer à un système de monnaie pleine. L'initiative Monnaie pleine a été rejetée le 10 juin par 75,7 % des votants et par tous les cantons. Ses auteurs voulaient que la Banque nationale puisse émettre les billets et les pièces (la plus petite composante de l'argent), ainsi que l'ensemble des moyens financiers. Aujourd'hui, la monnaie électronique et scripturale est créée par les banques commerciales lorsqu'elles octroient des crédits. Ce à quoi les auteurs de l'initiative entendaient mettre un terme.

Ils voulaient rendre le système financier plus sûr grâce à la monnaie pleine, qui aurait été dissociée des crédits. Les banques n'auraient plus inscrit les comptes des clients dans leur bilan et se seraient contentées de les gérer. L'argent aurait donc été «réel» et, en cas de crise bancaire, aurait échappé à la faillite. Les crédits auraient été accordés uniquement avec l'argent reçu des épargnants, des autres banques ou de la Banque nationale.

Les opposants ont dénoncé une expérimentation inédite, dangereuse pour la place financière et aux répercussions imprévisibles. Actuellement, la création de monnaie par les banques serait déjà encadrée par des règles strictes, des prescriptions en matière de fonds propres et des réserves mini-



males. En outre, les dépôts seraient protégés jusqu'à 100 000 francs. Le Conseil fédéral, le Parlement, l'industrie, les banques et tous les grands partis ont rejeté cette initiative. Les quelques économistes et activistes à l'origine de l'initiative n'ont pas réussi à se hisser sur le devant de la scène politique où ils n'ont été que peu entendus. Certains représentants de la gauche ont exprimé de la sympathie pour l'initiative. Mais même la conseillère nationale du PS Susanne Leutenegger Oberholzer, spécialiste en politique économique, s'est prononcée pour le non, jugeant que l'initiative apportait une réponse erronée à une vraie demande: sécuriser davantage le système financier.

Fermeture des casinos étrangers en ligne

Les débats au sujet de nouvelle loi sur les jeux d'argent ont suivi une trajectoire notable. La loi vise en premier lieu à légaliser les jeux de

casino en ligne, en accordant toutefois des concessions uniquement aux prestataires suisses et en les refusant aux étrangers. Les jeunes de partis de tout l'échiquier politique avaient déposé une demande de référendum contre le projet et lancé un débat de fond animé sur les blocages d'Internet. Ils ont reçu le soutien du PLR, des Verts, des Verts-Libéraux et du PBD, également opposés à l'initiative.

Selon eux, l'initiative revenait à censurer Internet. Ils ont mis en garde contre le risque de futurs blocages d'Internet dans d'autres domaines et contre les effets négatifs sur l'avenir numérique de la Suisse. Les partisans ont assuré qu'il était question d'un cas spécifique, sans préjudice d'autres restrictions ultérieures d'Internet. Le but était que l'AVS et les associations culturelles et sportives continuent de profiter des jeux d'argent des casinos. Ouvrir le réseau aux prestataires étrangers sur Internet aurait entraîné une fuite d'une partie de l'argent à l'étranger. Cet argument semble avoir été décisif pour la majorité des votants. Le fait que des prestataires étrangers de jeux d'argent aient soutenu le référendum à hauteur de près d'un demi-million de francs est aussi resté en travers de la gorge de bien des votants.